

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n°D-CA/2018-051

Le conseil d'administration s'est réuni le 29 mai 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 18 mai 2018.

VU le code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
VU les statuts de l'Université ;

Point de l'ordre du jour : IIème Partie - P2 - Groupement d'intérêt scientifique (GIS) « Innovation Interdisciplinarité, Formation – 2IF »

Exposé de la décision :

Monsieur Georges-Louis BARON, professeur émérite au sein de l'EA 4071 – Education Discours Apprentissage (EDA), demande à ce que le GIS 2IF soit hébergé dans les locaux de l'EDA et géré avec les moyens de l'Université.

Il est demandé au Conseil d'administration de :

- Valider la convention d'adhésion à ce GIS induisant l'hébergement et la gestion de ce GIS par l'Université.
- Créer d'une ligne budgétaire spécifique avec PFi/eOTP.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.

<p>Nombre de membres constituant le Conseil : 36 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 26 Abstentions : 0 Votes exprimés : 26 Contre : 0 Pour : 26</p>
--

Fait à Paris, le 08 JUIN 2018

Le Président



Frédéric DARDEL

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Relevé de décisions publié sur le site internet de l'Université le : 11 JUIN 2018
Transmis au Recteur le :

11 JUIN 2018